



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**INFO**  
**RAPIDE**



> n°30

À Bayonne le 20 Septembre.

## 1-Compte rendu du Comité Technique du 17 Septembre 2019

Ordre du jour de l'Administration :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du comité technique du 30 avril 2019
2. Suppression d'emplois
3. Mode de gestion de l'eau en Soule
4. Dispositif de régime indemnitaire – Evolution du tableau des métiers
5. Modification du protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du comité technique du 30 avril 2019

Les PV sont adoptés par la CFDT de la CAPB.

### 2. Suppression d'emplois

Afin de répondre aux besoins de la Communauté d'Agglomération et de permettre aux Directions et Services d'atteindre les objectifs assignés, il est envisagé de proposer au prochain Conseil Permanent la modification du tableau des effectifs.

Ce sont des modifications à la suite d'avancements de grades, changements de filière et des nominations pour donner suite à des concours. **La CFDT de la CAPB donne un avis favorable.**

### 3. Mode de gestion de l'eau en Soule

Après une présentation de Mme Fronzes DGA Eaux et Assainissement de l'état des lieux et du rapport joint, nous avons débattu sur les différents modes de gestions présentés dans le rapport du Cabinet ESPELIA.

**3 scénarios possibles** : Délégation service public, prestation de service ou création régie des eaux.

Les préconisations du Cabinet ESPELIA validaient en premier choix une prestation de service, en second la création de la régie et en dernier la DSP.

Les élus communautaires, à la suite des 2 conseils de pôle de la Soule du 22 Mai et 27 juin 2019 ont émis un avis contraire aux conclusions du rapport établi par le cabinet Espélia et le COPIL réunis.

1. Pour les élus le système de la DSP en Soule fonctionne depuis plus de 50 ans tous les élus et les habitants sont contents de ce système.
2. Pas d'incidence sur les tarifs.
3. La capacité des élu.e.s du territoire à gérer cette compétence depuis de décennies.

**Pour la CFDT de la CAPB, acteur social, le choix de mise en place d'une régie publique paraît être la meilleure solution.**

Section locale CFDT - CAPB – 15, Avenue Foch – 64100 BAYONNE – 05 59 25 37 14  
cfdt.capb@gmail.fr – www.cfdtcapb.fr – Facebook : cfdt pays basque agglomération capb

Pour plusieurs raisons à savoir :

- Pourquoi n'avoir pas le fait le choix d'une prestation de service (et l'avis du cabinet mandaté) ayant pour avantage de permettre une analyse de la situation différente de la DSP et peut être **poser les bases d'une extension de la régie en 2026.**
- Le territoire de la Soule est en régie directe sur une partie de l'AEP et sur l'assainissement dans sa globalité. **Une cohérence de territoire** aurait dû pousser les élu.e.s à étendre la gestion de l'eau en régie à toute la Soule.
- Les régies peuvent répondre aux besoins avec réactivité et savoir-faire (exemple régie de Bayonne). Un service public de l'eau.
- L'eau est un bien commun, patrimoine de l'humanité. Doit-il perdurer dans le champ marchand surtout en ces temps où beaucoup de questions apparaissent avec le réchauffement climatique et les périodes de canicules.
- La notion de **service public** est essentielle en France et pour les OS. La défense du service public et la crainte de sa remise en cause sont des thèmes prégnants dans les débats syndicaux et politiques.
- Le Service Public offre aussi aux agents (en général) de meilleures conditions de travail.

**La CFDT de la CAPB ainsi que les autres organisations syndicales donnent un avis défavorable à l'unanimité.**

**De ce fait un autre CT est organisé Jeudi 26 Septembre sans obligation de quorum.**

**Lors du CT du 26 septembre les organisations présentes ont de nouveau contre.**

#### **4. Dispositif de régime indemnitaire – Evolution du tableau métiers**

La question **des encadrant.e.s intermédiaires** a été portée par la CFDT. Cette question est encore un sujet extrêmement important dans les crèches où les postes de directrices adjointes ne sont pas forcément identifiés en tant que tels.

La CFDT reste vigilante au dispositif RH et son chainage : fiche de poste / entretien évaluation annuel / suivi des réponses / plan de formation.

La problématique des régimes garantis avec l'attribution de nouvelles responsabilités impactant le régime garanti n'amène aujourd'hui aucune gratification supplémentaire malgré la prise de responsabilité.

**Nous avons réaffirmé l'urgence de rédaction d'un règlement d'application et de mise en œuvre du RIFSEEP.**

Satisfaction pour les métiers de l'eau pour lequel un nouveau métier a été validé en Groupe 4.

D'une manière générale, la CFDT sera vigilante à ce que le RIFSEEP ne se fige pas dans le temps.

Les questions sur les régimes garantis, l'attribution des bonifications (et la description de ces dernières), la mise en œuvre de l'expérience professionnelle et le CIA sont les sujets à traiter dans les semaines à venir. Nous le redirons lors du prochain entretien avec le Président.

#### **5. Modification du protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux**

Les modifications proposées par les OS ont été adoptées par l'administration en général.

L'administration demande que l'utilisation des véhicules de la CAPB soit vue au cas par cas, en fonction de la disponibilité et avec accord des RH.

**La CFDT de la CAPB souligne que le protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux doit être travaillé avec le CIAS Pays Basque pour l'adapter à ses spécificités.**

**La CFDT de la CAPB donne un avis favorable.**

## 2-La CFDT s'engage dans les territoires : POUR UN BOUCLIER TERRITORIAL DE SERVICES PUBLICS

Alors que notre agglomération s'emploie à structurer sa présence dans les territoires du Pays Basque, la CFDT s'est saisie de ce thème. La désertion des services publics dans les zones rurales fut une des revendications latentes au sein du mouvement des Gilets Jaunes.

Lors du grand débat cette thématique a fait l'objet d'une attention particulière.

La disparition des services publics dans les zones rurales provoque une fracture territoriale dans certaines régions françaises.

**Le bouclier territorial des services publics** est une nécessité pour les populations, l'activité et l'emploi dans les territoires.

Il doit permettre à chacun **de bénéficier d'un service simple et accessible et de dessiner son existence dans le cadre de la promesse républicaine d'égalité.**

**Vous trouverez en pièce jointe le document d'appui de notre organisation. Bonne lecture.**

Syndicalement.

### **La section syndicale de la CFDT – CAPB**

\*\*\*\*\*

- Vous souhaitez nous rencontrer ?
- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale ?

.....**Contactez-nous !**

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au **Centre Technique de l'environnement** – Bâtiment A - 17, Avenue Marcel DASSAULT à Anglet.



**Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

**15, Avenue Foch - 64100 Bayonne. Tel : 05 59 25 37 14**

**Mail > [cfdt.capb@gmail.com](mailto:cfdt.capb@gmail.com) – [www.cfdtcapb.fr](http://www.cfdtcapb.fr)**

**Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération**